

Exercice n°12

Délit d'initié : le CDVM a ouvert trois enquêtes en 2006

- * 39 enquêtes depuis 1999, mais aucune n'a abouti à des poursuites en justice ;
 - * Les enquêteurs font un travail d'instruction et c'est le conseil d'administration qui décide du sort à leur donner ;
 - * Les intervenants du marché parlent d'au moins un cas de flagrant délit d'initié en 2006 : l'affaire ADDOHA ;
- Le CDVM se limite à instruire les dossiers et c'est à la justice de prononcer le délit d'initié ou non. Et c'est étonnant que sur 39 enquêtes, il n'y a aucune poursuite judiciaire.

Source : *La Vie Économique* du 10.1.2007

Travail à faire

1	Expliquez les notions de délit d'initié et CDVM .
2	Pourquoi pas de poursuite judiciaire en la matière.